

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

SÉLECTION INTERNATIONALE

Session 2008

HISTOIRE

Commentez et discutez cette affirmation de l'historien allemand Leopold von Ranke (1795-1886) dans son *Histoire des peuples romain et germanique de 1494 à 1514* (1824) :

« *L'historien n'a pas pour fonction de juger le passé* ».

Y a-t-il un jugement historique ? L'historien peut-il, et doit-il, porter des jugements ? L'étude du passé peut-elle s'abstraire de tout jugement ?

Vous développerez votre argumentation en vous appuyant sur des exemples historiques et historiographiques précis.